

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Guietsou/Coopératives villageoises : l'heure de la récolte a sonné

L'INITIATIVE du député Roland Matsiengui a atteint sa phase des "retombées".

Félicien NDONGO
Guietsou/Gabon

Le développement d'une localité passe, à bien des égards, par la connaissance des enjeux et une bonne organisation. Concernant l'essor du département de la Mougala et son chef-lieu, Guietsou, le député du siège unique de la contrée Roland Matsiengui avait mis en place une feuille de route tenant sur 10 ans et prenant en compte tous les domaines : santé, éducation, agriculture, tourisme, culture, etc.

Ainsi, pour le volet agriculture, il a mis en place des coopératives villageoises qui réunissent

plusieurs femmes, pour encourager le travail de la terre dans la contrée. L'élu national s'est ensuite chargé de leur procurer des milliers de rejets de banane. Une quinzaine de plantations ont ainsi vu le jour.

Et, après de longs mois d'ensemencement, l'heure de la récolte est arrivée. Et la moisson dépasse les espérances.

Le week-end écoulé, la récolte sur deux plantations seulement a produit plusieurs tonnes de bananes plantains. Acheminé vers Mouila, en moins de 2 heures, le produit a été écoulé. Aujourd'hui, les commerçantes et les particuliers en redemandent. Surtout qu'en cette période de crise sanitaire, la banane se fait rare dans les villages environnants.

Avec une route désormais praticable en saison des pluies – fruit de la responsabilité so-



Récolte dans une plantation en présence du député Roland Matsiendi.

Photo : Félicien Ndongo

ciétale d'une entreprise, avec le concours de la direction des Travaux publics de la Ngounié – les membres de ces coopératives, sous la houlette de leur député,

entendent écouler et inonder Mouila – voire Libreville – en banane de la Mougala. Une initiative agricole louable. Si tant est que celle-ci s'inscrit

dans la droite ligne de l'appel à l'autosuffisance alimentaire, qui doit commencer par nos localités, lancé par le chef de l'État Ali Bongo Ondimba.

Fougamou: les bornes-fontaines à sec



Photo : J.F. Marola

Une borne-fontaine qui n'existe que de nom.

Jean-François MAROLA
Fougamou/Gabon

SOUUCIEUX d'améliorer les conditions de vie des populations de l'arrière-pays – du moins en fourniture d'eau – les pouvoirs publics avaient implanté des fontaines publiques dans la plupart des villages du département de Tsamba-Magotsi. Notamment à Mamiengué, Nzemba, Odavo 1 et 2, Oyenano, Kessi 1 et 2, Mandilou 1 et 2, ainsi qu'à Yombi, Mourimatsiengui, Moudouma, Mouladou-Fouala, Guidouma et Mboukou, répartis dans les deux cantons que

compte ce segment territorial. Mais depuis 4 ans, l'eau ne coule plus de ces bornes-fontaines devenues obsolètes. Du coup, c'est la galère! Les villageois sont contraints de parcourir de longues distances, vers les rivières environnantes, pour trouver la moindre "goutte d'eau". Une situation qui éprouve les riverains, pour la plupart des personnes âgées. Face à cette carence qui alarme plus d'un villageois de la contrée, beaucoup se posent la question de savoir "à qui incombe la responsabilité de réparer ces bornes-fontaines?"

Les regards des villageois sont tournés vers le ministère des Ressources hydrauliques. En même temps qu'ils interpellent les politiques de la contrée. En attendant, la situation reste des plus préoccupantes et les résidents de ces villages ont renoué, malgré eux, avec les vieilles habitudes. Celles de se procurer de l'eau dans les rivières.

Port-Gentil: l'ANPN confère avec les coopératives des pêcheurs



Les pêcheurs attentifs aux explications du conservateur.

Fidèle AFANOUE EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

JUDICAËL Régis Kema Kema, conservateur à l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), s'est entretenu avec les présidents des coopératives des pêcheurs sur le fonctionnement des aires protégées aquatiques sous son autorité. Occasion également

d'arrêter, de commun accord, les outils de leur matérialisation.

Depuis la promulgation du décret n° 000161/PR créant les aires protégées aquatiques, les pêcheurs sont régulièrement pris en défaut pour y avoir exercé des activités de pêche illicites. Ils ont fini, à force de pédagogie de la part de l'ANPN, par se retrouver entre parcs marins

et réserves aquatiques et les activités qui y sont interdites ou réglementées (nécessitant une autorisation). Il demeure la matérialisation desdites aires sur le terrain.

Selon le conservateur, le processus de balisage, déjà à l'étude, est pour le long terme. Il a donc convié les pêcheurs pour étudier, avec eux, ce qui peut être fait dans l'immédiat. L'implantation, à terre pour l'instant, de panneaux informatifs, avec des pictogrammes signalant les activités proscrites ou codifiées, a été retenue. Il les sollicite pour le choix des emplacements.

Pour cette première phase, ils ont retenu la Pointe Weze, la pointe Ampomande, Ntchengue et la zone d'Ozomboua. M. Kema Kema leur a vivement conseillé l'installation gratuite sur des smartphones de l'application Locus map, facile d'utilisation, qui leur permettra de savoir s'ils sont à l'intérieur d'une aire protégée ou non.

Photo : Koumou